



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 36/101/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 12 novembre 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 06 novembre 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Didier BONNIER

• **Signature d'une convention de partenariat dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Cœur d'Essonne Agglomération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les compétences de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu le Plan-Climat-Air-Energie-Territorial porté par Cœur d'Essonne Agglomération, dont un des objectifs majeurs est la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, avec notamment la plantation de 100 000 arbres sur son territoire,

Vu la convention de partenariat permettant d'accompagner les communes dans la plantation d'arbres et définissant les modalités et conditions de cet accompagnement, proposée par Cœur d'Essonne Agglomération,

Considérant que la commune d'Ollainville est engagée dans une démarche de reboisement de son territoire en inscrivant notamment depuis plusieurs exercices budgétaires une somme dédiée à la plantation d'arbres,

Considérant que la commune d'Ollainville souhaite intégrer ce dispositif proposé par Cœur d'Essonne,

Considérant le projet de plantation d'arbres de la commune d'Ollainville sur 2 exercices budgétaires – 2024 et 2025,

Considérant la dépense d'investissement estimée à 4 564.20 € HT soit 5 008.66 € TTC au titre de l'année 2024 qui verra la plantation de 19 arbres au parc de l'Ardrouillère,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal réuni le 17 septembre 2024,

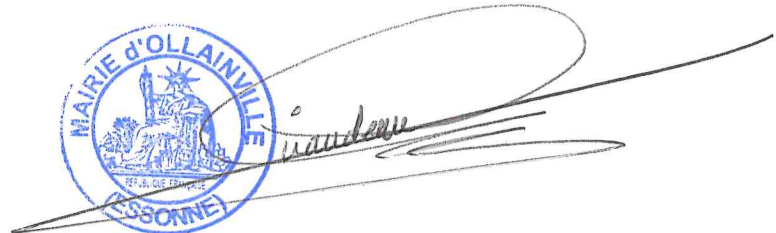
Entendu l'exposé de M. Régis CARPENTIER, Adjoint au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE**

- **décide** d'intégrer le dispositif de partenariat proposé par Cœur d'Essonne relatif à la plantation d'arbres sur son territoire,
- **prend acte** du projet de plantation d'arbres décrit ci-dessus pour l'année 2024,
- **dit** que ce projet fera l'objet d'une 2e tranche sur l'exercice budgétaire 2025,
- **prend acte** que Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à soutenir financièrement la Commune par le versement d'une subvention d'un montant maximal de 5314 €,
- **autorise** le Maire à signer la convention.

Le 13 novembre 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

The image shows a blue circular official seal of the Mairie d'Ollainville, Essonne. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a star, surrounded by the text 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' and 'ESSONNE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Michel GIRAUDEAU'.